



Association pour le Développement
Durable et la Coopération Internationale

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2023

Décembre 2024



SOMMAIRE

Rapport général

Etats financiers arrêtés au 31 décembre 2023

- Etat de la situation financière
- Etat des produits et des charges
- Etat de flux de trésorerie
- Notes aux états financiers
 - Présentation de l'association
 - Principes et méthodes comptables
 - Notes sur l'état de la situation financière
 - Notes sur l'état des produits et des charges
- Annexes
 - Annexe n°1 : Etat récapitulatif des crédits accordés au cours de l'exercice 2023
 - Annexe n°2 : Etat récapitulatif des recouvrements en principal au cours de l'exercice 2023
 - Annexe n°3 : Etat récapitulatif des fonds reçus de la BTS au cours de l'exercice 2023
 - Annexe n°4 : Etat récapitulatif des remboursements BTS en principal au cours de l'exercice 2023



ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE ET LA COOPERATION INTERNATIONALE

« ADDCI ZARZIS »

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

États financiers - Exercice clos au 31 Décembre 2023

**Messieurs les membres du Comité Directeur
de l'Association pour le Développement Durable et la Coopération Internationale
« ADDCI ZARZIS »**

OPINION MODIFIEE :

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre comité directeur du 30 Juin 2021, nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Association pour le Développement Durable et la Coopération Internationale « ADDCI Zarzis », IU 0885585G, au 31 décembre 2023, qui comprennent l'état de la situation financière, l'état des produits et des charges, l'état de flux de trésorerie et les notes.

Ces états financiers font ressortir un total des passifs et actifs nets de 1 349 382 dinars, des actifs nets négative de 405 770 dinars, y compris un déficit des produits sur les charges de l'exercice de 661 263 dinars.

À notre avis, sous réserve des incidences des points décrits dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de l'association au 31 décembre 2023, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément à la réglementation en vigueur relative au système comptable des entreprises tunisiennes.

FONDEMENT DE L'OPINION MODIFIEE :

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie et en application des dispositions de décret-loi n°2011-88 du 24 septembre 2011 portant l'organisation des associations et des textes réglementaires régissant les institutions de microfinance (IMF). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Les réserves relevées dans le cadre de notre audit se détaillent comme suit :

(i) Le logiciel de gestion des microcrédits mis à la disposition de l'association par la Banque Tunisienne de Solidarité « BTS » ne permet pas l'édition des états périodiques fiables des microcrédits accordés, des remboursements et des échéances impayées à la clôture de l'exercice. L'association tient, sur Excel, un état de suivi des traites à encaisser par microcrédit pour assurer l'inventaire des dossiers de financement et le suivi des recouvrements. Cet état ne permet pas d'assurer un suivi fiable de la situation des microcrédits et présente plusieurs insuffisances, dont notamment : l'absence d'indication de la date de déblocage du microcrédit, l'absence de suivi du principal restant à recouvrer, l'absence d'une réconciliation périodique avec le solde comptable microcrédits, l'absence de différenciation entre les mensualités impayées des mensualités non échues.

Au 31 décembre 2023, cet état extracomptable dégage un total microcrédits, intérêt compris, non remboursés de 1 230 324 dinars contre un solde comptable microcrédits de 1 426 297 dinars. La reconstitution des soldes en principal à travers l'état extra-comptable dégage un solde microcrédits non remboursés de 1 432 708 dinars. Comparé au solde comptable de microcrédits, nous constatons un écart de 6 410 dinars, pour lequel nous n'avons reçu aucune explication.

(ii) Le solde de la rubrique « Apports reportés » inclut le solde d'opérations particulières pour un montant de 40 299 dinars. Nos travaux ont été limités par l'absence d'éléments probants suffisants et appropriés permettant d'apprécier la réalité et l'origine de ce solde.

(iii) Nous n'avons pas assisté à l'inventaire physique de la caisse et des valeurs en caisse au 31 décembre 2023, de ce fait nous ne pouvons pas nous prononcer sur l'existence et l'exhaustivité des valeurs inventoriées à cette date.

(iv) Nos travaux ont été limités par l'absence de réponse à nos demandes de confirmation externes, notamment celles envoyées à la Banque Tunisienne de Solidarité, aux bailleurs de fonds, aux banques et aux fournisseurs.

PARAGRAPHE D'OBSERVATIONS LIEE A LA CONTINUITE D'EXPLOITATION :

Nous attirons votre attention sur le fait que le total des actifs nets de l'association dégage un solde négatif de 405 770 dinars, au 31 décembre 2023. Cette situation, due principalement aux provisions comptabilisées pour couvrir le risque de non recouvrement des microcrédits, est de nature à soulever une incertitude quant à la capacité de l'association à continuer son activité.

Notre opinion sur les états financiers de l'ADDCI Zarzis, au 31 décembre 2023, n'est pas modifiée à l'égard de cette question.

RAPPORT FINANCIER :

La responsabilité du rapport de gestion incombe au comité directeur de l'ADDCI Zarzis.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport financier et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ces informations.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de l'association dans le rapport financier par rapport aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à apprécier s'il existe une incohérence significative entre le rapport financier et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise de l'association au cours de l'audit, ou encore si le rapport financier semble autrement comporter une anomalie significative.

A cet égard nous vous signalons que nous avons reçu le rapport d'activité, préparé par le comité directeur, qui a notre avis ne comporte pas des informations financières suffisantes.

RESPONSABILITES DU COMITE DIRECTEUR ET DES RESPONSABLES DE LA GOUVERNANCE POUR LES ETATS FINANCIERS :

Le comité directeur de votre association est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au comité directeur qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son activité, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le comité directeur a l'intention de liquider l'association ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au comité directeur de surveiller le processus d'information financière de l'association.

RESPONSABILITES DE L'AUDITEUR POUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS :

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. Ainsi :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ; Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances. Nos constatations relatives au contrôle interne sont consignés dans la lettre de direction qui fait partie intégrante de ce rapport ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

DILIGENCES SPECIFIQUES AUX INSTITUTIONS DE MICROFINANCE

Par application des dispositions de la loi n°99-67 du 15/07/1999, relative aux microcrédits accordés par les associations et des textes subséquents, notamment l'arrêté du ministère des finances du 27/08/1999, tel que modifié par les arrêtés du 14/07/2000, 29/04/2003 et 23/11/2004, nous avons procédé à la vérification du respect des dispositions réglementaires par la branche Microcrédits de l'ADDCI.

Nos travaux ont couvert les points suivants :

(1) Montant maximum des microcrédits :

- Le montant individuel des crédits accordés n'a pas dépassé 5 000 dinars.
- Le montant individuel des crédits accordés pour le financement des besoins visant l'amélioration des conditions de vie n'a pas dépassé 1 000 dinars.

(2) Durée maximale de remboursement des microcrédits :

- Les crédits ont été accordés avec une durée maximale de remboursement de 36 mois.

(3) Taux d'intérêts appliqué aux microcrédits :

- Le taux d'intérêts appliqué aux crédits accordés est de 5%.

(4) Taux maximal des crédits accordés par l'association pour le financement des besoins visant l'amélioration des conditions de vie :

- Les crédits accordés pour le financement des besoins visant l'amélioration des conditions de vie ne dépassent pas le seuil réglementaire de 20% du total des crédits accordés.

(5) Une commission d'étude de dossier de l'ordre de 2,5% du montant de crédit est prélevée sur les crédits accordés.

(6) Une exonération de la TVA pour les commissions et intérêts afférents aux microcrédits est appliquée.

(7) Une exonération des droits d'enregistrement et des timbres fiscaux pour les contrats de crédits est appliquée.

REGULARITE DE LA TENUE DES COMPTES DE L'ASSOCIATION :

En application des dispositions réglementaires applicables, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes émises par l'association avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au comité directeur.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité, à caractère général, liée à la conformité des comptes de l'association avec la réglementation en vigueur, autres que :

(i) L'association ne tient pas le registre des délibérations de ses organes de direction, comme stipulé par l'article 40 du décret-loi n°2011-88.

(ii) L'association ne s'est pas conformée aux dispositions de la loi n°52-2018, relative au registre national des entreprises, en ce qui concerne l'obligation de dépôt des actes, délibérations ou décisions, particulièrement les résolutions prises par les assemblées générales et les désignations du commissaire aux comptes.

REGULARITE DE LA TENUE DES COMPTES DE L'ASSOCIATION EN TANT QU'ASSOCIATION AUTORISEE A ACCORDER DES MICROCREDITS :

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, sur la régularité de la tenue des comptes de l'association en tant qu'association autorisée à accorder des microcrédits, nous n'avons pas détecté d'irrégularité, autres que :

(i) Votre association n'a pas mis en place des procédures appropriées, telles que prévues par les dispositions de la norme comptable n°33 relative au contrôle interne et à l'organisation dans les institutions de microfinance, pour tenir :

- Une comptabilité en hors bilan pour les engagements de financement et de garanties données et reçues ainsi que pour les crédits passés en perte par radiation ;
- Une comptabilité matière des différents fonds gérés et des activités de microfinance sur ces fonds, permettant toute justification ultérieure sur les encaissements et décaissements sur ces fonds ainsi que les charges et produits y relatifs. Cette comptabilité doit permettre le recoupement de ses soldes avec les soldes comptables y afférents ;
- Une balance par âge des créances sur la clientèle et la constitution des provisions minimales, conformément aux dispositions de l'Arrêté de la ministre des finances du 23 décembre 2016, fixant les règles et les normes de gestion et de transparence financière des institutions de microfinance.

(ii) Outre l'absence d'une comptabilité matière des différents fonds gérés, les charges supportées par votre association sont enregistrées dans des comptes comptables par nature, sans qu'il y ait ventilation dans des sous-comptes par projet ou par fonds géré.

(iii) Votre association n'a pas constitué la dotation associative, fixée à 50 000 dinars par la loi n°2014-46 du 24/07/2014 modifiant le décret-loi n°2011-117 du 05/11/2011, portant organisation de l'activité des institutions de microfinance et dont le délai a été prorogé pour le 31/12/2022 par le décret gouvernemental n°2020-104, portant modification du décret gouvernemental n°2017-93 portant prorogation du délai accordé aux associations des microcrédits pour se conformer au décret-loi n°2011-117.


AUDIT & CONSEIL
12, Rue Al Imam Al Ouzai - El Menzah 4 - Tunis
MF: 910396 A / A / M / 000

P/ AWT Audit & Conseil

Wassim TURKI

Expert-Comptable

Tunis, le 13 décembre 2024



ETATS FINANCIERS

EXERCICE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2023

Montants exprimés en Dinars Tunisiens

ASSOCIATION DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA COOPERATION INTERNATIONALE « ADDCI Zarzis »

BILAN d'une IMF sans but lucratif arrêté au 31 décembre 2023

(Chiffres exprimés en dinars)

	NOTE	31/12/2023	31/12/2022
ACTIFS			
Caisse et avoirs auprès de la CCP et des banques	3.1	408 437	525 863
Créances sur la clientèle- Micro crédits		1 426 297	1 395 325
Moins : provisions et intérêts reversés		(499 896)	-
	3.2	926 402	1 395 325
Autres Crédits Fonds WESS		109 541	109 541
Moins : provisions		(109 541)	(97 441)
	3.3	-	12 101
Actifs à recevoir	3.4	1 310	96 900
Valeurs immobilisées		52 696	43 711
Moins : amortissements		(39 463)	(35 053)
	3.5	13 233	8 658
TOTAL DES ACTIFS		1 349 382	2 038 847
PASSIFS			
Concours bancaires et autres passifs financiers		-	-
Apports reportés	3.6	34 749	30 263
Fonds pour Micro crédits	3.7	1 469 354	1 433 079
Autres passifs courants	3.8	233 295	306 935
Provisions	3.9	17 755	13 075
Total des Passifs		1 755 152	1 783 352
ACTIFS NETS			
Actifs nets affectés, sous forme de dotations		-	-
Actifs nets affectés aux activités de microfinance		186 755	186 755
Actifs nets non affectés		68 738	4 818
Excédents ou déficits de l'exercice		(661 263)	63 921
Total des Actifs Nets	3.10	(405 770)	255 494
TOTAL DES PASSIFS ET ACTIFS NETS		1 349 382	2 038 846

ASSOCIATION DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA COOPERATION INTERNATIONALE « ADDCI Zarzis »

État de résultat d'une IMF sans but lucratif arrêté au 31 décembre 2023
(Chiffres exprimés en dinars)

	NOTE	31/12/2023	31/12/2022
Produits			
Cotisations des adhérents	4.1	680	680
Revenus des activités et manifestations		-	-
Subventions de fonctionnement	4.2	706 601	892 111
Revenus des micro crédits	4.3	59 877	60 760
Intérêts et revenus assimilés		35 652	31 815
Autres revenus sur micro crédits		24 224	28 945
Autres gains		-	24
Total des produits		767 157	953 575
Charges			
Dons et subventions accordées		-	-
Charges financières nettes		-	-
Dotations aux provisions sur créances		12 100	97 441
Charges du personnel	4.4	137 017	133 995
Charges générales d'exploitation	4.5	426 186	509 604
Autres charges courantes	4.6	344 132	187 542
Dotations aux amortissements et aux provisions	4.7	508 985	(38 927)
Total des charges		1 428 420	889 655
EXCEDENT(DEFICIT) des produits sur les charges		(661 263)	63 921

ASSOCIATION DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA COOPERATION INTERNATIONALE « ADDCI Zarzis »

Etat de flux de trésorerie d'une IMF sans but lucratif arrêté au 31 décembre 2023
(Chiffres exprimés en dinars)

	NOTE	31/12/2023	31/12/2022
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissement/décaissement provenant des placements affectés aux activités d'exploitation		-	-
Encaissement/décaissement sur cotisations, dons, subventions et autres apports		723 870	1 166 135
Encaissement provenant des intérêts et revenus assimilés sur micro crédits		55 004	54 165
Décaissement Micro crédits		(500 000)	(518 870)
Encaissement Micro crédits		469 028	449 860
Encaissement/décaissement relatifs aux actions d'encadrement et de formation		-	2 300
Décaissements relatifs aux charges générales		(426 186)	(689 156)
Décaissements relatifs aux salaires et charges sociales		(141 379)	(133 995)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(325 051)	(25 681)
Flux de trésorerie provenant des opérations d'exploitation		(144 716)	304 758
Flux de trésorerie liés à l'investissement			
Encaissements / décaissements provenant des placements affectés aux activités d'investissements		-	-
Acquisition/cession d'actifs immobilisés (autres que les placements)		(8 985)	(8 850)
Flux de trésorerie provenant à des activités d'investissement		(8 985)	(8 850)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Encaissements provenant des fonds et apports pour micro crédit		587 500	475 000
Décaissements provenant des fonds et apports pour micro crédit		(551 225)	(440 161)
Encaissement provenant des apports sous forme de dotations		-	-
Encaissement provenant des apports affectés à l'acquisition des immobilisations		-	-
Encaissements/remboursements relatifs aux emprunts		-	-
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		36 275	34 839
Variation de trésorerie		(117 426)	330 747
Trésorerie au début de l'exercice			
		525 862	195 115
Trésorerie à la clôture de l'exercice	3.1	408 437	525 862

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
EXERCICE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2023
Montants exprimés en Dinars Tunisiens

1. PRESENTATION DE L'ASSOCIATION :

L'Association de Développement Durable et de Coopération Internationale – ADDCI Zarzis est une association de **développement** créée en 2002, ayant pour objectif la valorisation des ressources naturelles et la contribution dans la protection de l'environnement.

Sa branche microcrédits, créée en 2007, est destinée à la contribution dans le développement de la région à travers l'attribution et la gestion de microcrédits et la participation dans l'encadrement des bénéficiaires des crédits.

L'association est gérée par un Comité Directeur composé de cinq membres et présidé par Madame Zeyneb MCHEREK et ce suivant le procès-verbal de l'assemblée générale du 13 Mai 2022.

Le siège social de l'association est situé au 20 Rue 20 mars Immeuble SAID 2^{ème} étage B5 Zarzis.

2. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES :

Les états financiers sont préparés conformément aux dispositions de la loi 96-112 du 30 décembre 1996 portant promulgation du Système Comptable des Entreprises, par application des hypothèses sous-jacentes et des conventions comptables de base telles que définies par le décret 96-2459 du 30 décembre 1996 portant promulgation du Cadre Conceptuel Comptable et notamment la norme comptable n°32 relative à la présentation des états financiers des institutions de microfinance et la norme comptable n°45 relative aux associations, aux partis politiques et aux autres organismes sans buts lucratifs nouveau.

Les états financiers ont été établis par référence aux hypothèses sous-jacentes et aux conventions comptables de base suivantes :

- Hypothèse de continuité de l'exploitation ;
- Hypothèse de la comptabilité d'engagement ;
- Convention de l'unité monétaire ;
- Convention de la périodicité ;
- Convention du coût historique ;
- Convention de la réalisation du revenu ;
- Convention de rattachement des charges aux produits ;
- Convention de l'objectivité ;
- Convention de permanence des méthodes ;
- Convention de l'information complète ;
- Convention de prudence ;
- Convention de l'importance relative ;
- Convention de prééminence du fond sur la forme.

Les états financiers de l'exercice 2023 couvrent la période allant du 1^{er} janvier 2023 jusqu'au 31 décembre de la même année.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs adoptés pour l'élaboration des états financiers de l'association sont les suivants :

2.1 Caisse et avoirs auprès du Centre des Chèques Postaux et des Banques :

Ce poste comprend :

- La caisse qui est composée des billets et monnaies libellés en Dinar tunisien ayant cours légal ;
- Les avoirs auprès du centre de chèques postaux ;
- Les avoirs auprès des banques disponibles pour le retrait.

2.2 Créances sur la clientèle :

Ce poste comprend les créances, liées à des prêts ou avances (principal et intérêts courus), détenues sur des agents économiques. Il inclut :

- Les crédits sur ressources spéciales : liées à des prêts ou avances accordés sur des ressources spéciales (c'est-à-dire les fonds d'origine budgétaire ou extérieure gérés pour compte et à affectations spécifiques) et sur lesquels l'ADDCI encourt ou non un risque quelconque.
- Autres concours à la clientèle : les créances liées à des prêts ou avances, autres que les crédits sur ressources spéciales.

La rubrique des crédits sur ressources spéciales comprend :

(a) Le montant des microcrédits en principal non échus ainsi que le montant des microcrédits en principal échus et impayés et les intérêts courus non échus et les intérêts courus échus et impayés.

Ce poste inclut les frais d'huissier et d'avocat engagés pour le recouvrement des microcrédits.

A partir de 2009 les associations de micro-crédits sont autorisées à prélever une prime d'étude de dossier de l'ordre de 2.5% du montant du crédit et ce dans le but de les aider à améliorer leurs recettes brutes.

Exonération de la TVA pour les commissions et intérêts afférent à ces micro-crédits.

Exonération des droits d'enregistrements et des timbres fiscaux pour les contrats de crédits.

(b) Le montant des microcrédits en principal accordés sur les fonds propres de l'association ou dans le cadre des accords et des conventions conclues avec les divers partenaires.

Les intérêts et autres produits échus et qui n'ont pas pu être constatés parmi les revenus (intérêts et autres produits réservés) ne sont pas présentés au passif, mais sont inclus de façon soustractive dans le poste « Créances sur la clientèle ».

2.3 Actifs à recevoir :

Cette rubrique comprend les créances provenant des cotisations non encore payées par les adhérents, des apports à recevoir au titre des conventions de partenariat et des créances sur certains événements ou manifestations réalisés par l'organisme.

2.4 Immobilisations corporelles :

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'entrée. Elles comprennent le prix d'achat et les charges y afférentes (les droits et taxes supportés et non récupérables, les frais de transit, de livraison, de manutention initiale d'installation ainsi que les frais directs tels que les commissions et courtages).

L'amortissement est pratiqué linéairement selon les durées suivantes d'utilisation :

Matériels informatiques	3 ans
Mobiliers de bureaux	5 ans

L'amortissement des immobilisations acquises au cours de l'exercice est calculé en respectant la règle de prorata-temporise.

2.5 Provisions :

Ce poste comprend toutes les provisions destinées à couvrir les risques et charges identifiés découlant des obligations inhérentes à l'association.

2.6 Autres passifs courants :

Ce poste comprend les dettes autres que celles envers les fournisseurs. C'est le cas notamment des dettes envers le personnel, les dettes fiscales et sociales ainsi que les comptes d'attente et les comptes de régularisation des produits et charges.

2.7 Fonds pour microcrédits :

Ce poste comprend les fonds reçus pour l'octroi de microcrédits et qui seront repris conformément à la convention cadre conclue avec la Banque Tunisienne de Solidarité.

2.8 Apports reportés :

Ce poste comprend les apports grevés d'affectations d'origine externe, qui sont affectés, conformément à l'engagement pris à leur égard, aux charges d'exercices futurs (Produits différés).

2.9 Excédents ou déficits reportés :

Ce poste comprend les excédents ou déficits des exercices antérieurs ou une partie de ces excédents ou déficits, dont l'affectation a été renvoyée par l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice ou des exercices précédents ainsi que les excédents ou déficits des exercices antérieurs en attente d'affectation.

2.10 Excédent ou déficit de l'exercice :

Ce poste exprime la performance de l'association. Il est constitué par la différence entre les comptes de produits et les comptes de charges de l'exercice.

3. NOTES SUR L'ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE :

ACTIFS

3.1 Caisse et avoirs auprès de la CCP et des banques :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Compte de gestion Micro-Crédits BNA 102583	17 280	12 850
Compte de recouvrement Micro-Crédits BNA 102804	54 154	49 948
ADDCI branche Micro-crédits	71 434	62 798
Compte ADDCI BNA 101 162	6 720	225 495
Compte IRRADA 104 929	61 834	70 868
Compte OFII BNA 103 349	120 642	66 806
Compte PNUD/AMIPA BNA 104 017	52 002	55 050
Compte WES BNA 103 001	31 570	37 722
Compte ADDCI PROMITAD 104688	14 397	71
Compte UNFPA BNA 104 322	8 128	7 049
Compte ADDCI DRC	41 706	-
Caisse ADDCI	3	3
ADDCI branche projets	337 003	463 065
Valeur brute	408 437	525 863

3.2 Créances sur la clientèle Micro-crédits :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2023</u>		<u>31/12/2022</u>
Solde Microcrédits au début de l'exercice	1 395 325		1 326 314
Crédits accordés au cours de l'exercice	500 000	(i)	518 000
Remboursements réalisés au cours de l'exercice	(469 028)	(ii)	(448 989)
Valeur brute	1 426 297		1 395 325
Provisions	(499 896)		-
Solde fin de l'exercice	926 402		1 395 325

(i) Le solde de cette rubrique représente les crédits approuvés au titre des fonds reçus au cours de l'exercice 2023, et qui sont répartis par secteur (voir annexe n°1).

(ii) Le solde de cette rubrique représente les recouvrements en principal au titre de l'activité de microfinance (voir annexe n°2).

L'évolution du Solde microcrédits en fin de l'exercice se détaille comme suit :

Crédits	Solde au 01/01/2023	Crédits accordés en 2023	Remboursement en 2023	Solde au 31/12/2023
Crédits commerciaux	538 121	138 500	160 403	513 218
Crédits agricoles	417 421	239 000	172 822	483 599
Crédits industriels et artisanaux	432 975	122 500	134 323	421 152
Crédits Habitat	6 808	-	1 480	5 328
Total	1 395 325	500 000	469 028	1 426 297

3.3 Crédits accordés WES :

Le programme de l'Entreprise Féminine Durable « Women's Enterprise for Sustainability » (WES) vise à développer les principes de base du processus du lancement, de planification, de mise en place, d'évaluation et de développement d'une entreprise.

L'ADDCI n'a accordé aucun prêt au cours de l'exercice 2023 pour soutenir l'activité du centre WES. Par ailleurs, l'association n'a recouvré aucune échéance en 2023, contre un montant de 2 300 dinars recouvré au titre de l'exercice 2022.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Solde début de l'exercice	109 541	111 841
Crédits accordés au cours de l'exercice	-	-
Remboursements réalisés au cours de l'exercice	-	(2 300)
Valeur brute	109 541	109 541
Provisions	(109 541) (i)	(97 441)
Solde fin de l'exercice	-	12 100

(i) Ce montant correspond aux montants de créances non mouvementées et non recouvrées depuis l'année 2021 relatifs aux crédits accordés dans le cadre du programme WES.

3.4 Actifs à recevoir :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
OFII, Subventions à recevoir	-	87 812
BTS, Prime d'exploitation à recevoir	4 193 (i)	6 619
Dettes fiscales	-	3 563
Charges constatées d'avance	-	2 469
Cotisation des adhérents	680	-
Valeur brute	4 873	100 462
Provisions	(3 563)	(3 563)
Valeur nette	1 310	96 900

(i) Ce montant représente la prime d'exploitation à recevoir de la BTS au titre de la gestion 2023.

3.5 Actifs Immobilisés :

Le tableau de variation des immobilisations et des amortissements se présente comme suit :

Nature d'immobilisations	Valeur Brute			Amortissements			VCN
	01/01/2023	Acquisition	31/12/2023	01/01/2023	Dotation	31/12/2023	
Mobiliers de bureaux	14 810	-	14 810	14 810	-	14 810	-
Matériels de transports	1 100	-	1 100	1 100	-	1 100	-
Matériels informatiques	27 801	8 985	36 786	19 144	4 409	19 144	13 233
Total	43 711	8 985	52 696	35 054	4 409	39 463	13 233

ACTIFS NETS ET PASSIFS

3.6 Apports reportés :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Solde des opérations particulières divers	40 299	40 299
Agence française	13 143	8 658
Règlement Mercy Corps	(18 693)	(18 693)
	<u>34 749</u>	<u>30 263</u>

Le détail des immobilisations subventionnées se présente comme suit :

Acquisitions d'immobilisations subventionnées	UNFPA	AMIPA	JASMIN	AFD	PROMITAD	MICROCREDIT	Total
Exercice 2017	12 305	1 959	-	-	-	-	14 264
Exercice 2019	-	-	1 647	-	-	-	1 647
Exercice 2022	-	-	-	8 850	-	-	8 850
Exercice 2023	-	-	-	-	7 491	1 494	8 985
Total	12 305	1 959	1 647	8 850	7 491	1 494	33 746
Quote-part de subventions rapportée au résultat	UNFPA	AMIPA	JASMIN	AFD	PROMITAD	MICROCREDIT	Total
Exercice 2017	2 165	208	-	-	-	-	2 373
Exercice 2018	3 217	392	-	-	-	-	3 609
Exercice 2019	3 217	392	412	-	-	-	4 021
Exercice 2020	2 129	392	549	-	-	-	3 070
Exercice 2021	1 326	392	549	-	-	-	2 267
Exercice 2022	250	184	137	192	-	-	763
Exercice 2023	-	-	-	2 982	1 277	241	4 409
Total	12 305	1 959	1 647	3 083	1 277	241	20 512
Solde	-	-	-	5 676	6 214	1 253	13 143

3.7 Fonds pour microcrédits :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2023</u>		<u>31/12/2022</u>
Solde début de l'exercice	1 433 079		1 398 240
Fonds BTS reçus au cours de l'exercice	587 500	(i)	475 000
Remboursements réalisés au cours de l'exercice	(551 225)	(ii)	(440 161)
Solde fin de l'exercice	<u>1 469 354</u>		<u>1 433 079</u>

(i) Ce montant représente les fonds alloués par la Banque Tunisienne de Solidarité (BTS) au cours de l'exercice 2023 sur ses propres fonds et sur la ligne de financement prévue par l'article 11 de la loi des finances 2017, allouée au profit des petits et moyens agriculteurs et des petits pêcheurs pour le financement des prêts saisonniers et dont la gestion est confiée à BTS. (Voir Annexe n°3)

(ii) Ce montant représente les remboursements à la Banque Tunisienne de Solidarité (BTS) au cours de l'exercice 2023. (Voir Annexe n°4)

3.8 Autres passifs courants :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2023</u>		<u>31/12/2022</u>
Produits constatés d'avance	184 787	(i)	259 815
Retenue à la source	24 716		25 447
CNSS	13 599		9 067
Rémunération due	4 123		6 305
Charges à payer	7 000		6 300
Dettes Fiscales	(930)		-
	<u>233 295</u>		<u>306 935</u>

(i) Le solde de cette rubrique représente les subventions reçues au cours de l'exercice 2022, 2023 et qui sont relatives à l'exercice 2024 et années postérieurs (périodes restantes des projets) et qui se détaillent comme suit :

Subvention	Montant
SUBVENTIONS PROMITAD	14 397
SUBVENTIONS UNFPA	8 128
SUBVENTIONS OXFAM	52 002
SUBVENTIONS IRRADA	61 834
Agence française de développement (AFD)	6 719
SUBVENTION DRC	41 706
Total	184 787

3.9 Provisions :

Le solde de cette rubrique représente la dotation aux provisions destinées à couvrir les risques et charges identifiés découlant des obligations inhérentes à l'activité de l'association.

3.10 Actifs nets affectés :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Actifs nets	255 493	191 572
Excédent/Déficit de l'exercice	(661 263)	63 921
Actifs nets non affectés	<u><u>(405 770)</u></u>	<u><u>255 493</u></u>

4. NOTES SUR L'ETAT DES PRODUITS ET DES CHARGES

4.1 Cotisations des adhérents :

Les cotisations des adhérents relatives à l'exercice 2023 s'élève à 680 dinars, à raison de 20 dinars par membre, les adhérents sont au nombre de 34.

4.2 Subventions de fonctionnement :

Les subventions de l'exercice se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Subvention OFII	265 373	448 962
Subvention agence française de développement	202 184	20 150
SUBVENTIONS PROMITAD	104 782	-
Subvention IRRADA	60 130	57 920
Subvention UNFPA	49 429	53 920
Subvention SPARK	16 061	148 416
Quotepart de subvention inscrit au résultat	4 409	763
SUBVENTION DRC	3 312	-
SUBV NRC	920	-
Subvention OXFAM	-	104 108
Subvention PNUD	-	46 269
Subvention JASMIN	-	11 602
	<u>706 601</u>	<u>892 111</u>

Ces subventions ont été obtenues au titre des projets suivants :

Subvention	Objet	Période
OFII	Intégration et réinsertion des migrants de retour	Depuis 2012 jusqu'à aujourd'hui
UNFPA	Lutte contre la violence contre les femmes	01/01/2022 au 01/06/2025
OXFAM	Accueil et l'écoute des femmes vulnérables	01/09/2021 au 30/04/2023
SPARK	Entreprenariat a à Médenine	01/03/2022 au 31/12/2022
PNUD	Appui et accompagnement du GDAP Hessi Jerbi dans la valorisation du Crabe	01/07/2021 au 30/06/2022
PNUD AFD	Prévention et appui à la lutte contre les violences basée sur le Genre	15/04/2022 au 30/06/2022
	Promotion de l'entrepreneuriat féminin dans le SUD-EST de la Tunisie	01/10/2022 au 30/09/2024
IRRADA	Optimisation des services d'appui et d'accompagnement post création au gouvernorat de Médenine	11/03/2022 au 11/01/2024

4.3 Revenus des micro crédit :

Les intérêts et revenus assimilés se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2023</u>		<u>31/12/2022</u>
Intérêts sur microcrédits	35 652		31 815
Commissions et frais d'étude des dossiers	16 950	(i)	21 850
Prime d'exploitation	6 422		6 619
Commissions suite huissiers	852		476
	<u>59 877</u>		<u>60 760</u>

(i) Les commissions et frais d'études relatifs à l'exercice 2023 se détaillent comme suit :

Tranche	Nbres	Montant	Étude		Cotisation		Total
1	40	87 500	2,50%	2 188	30	1 200	3 388
2	35	87 500	2,50%	2 188	30	1 050	3 238
3	38	87 500	2,50%	2 188	30	1 140	3 328
4	32	87 500	2,50%	2 188	30	960	3 148
5	24	50 000	2,50%	1 250	30	720	1 970
6	21	50 000	2,50%	1 250	30	630	1 880
7	23	50 000	2,50%	-	30	-	-
Total	213	500 000	-	11 252	-	5 700	16 950

4.4 Charges du personnel :

Les charges du personnel se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Salaires	118 714	120 205
Autres charges sociales	18 303	13 790
	<u>137 017</u>	<u>133 995</u>

4.5 Charges générales d'exploitations :

Les charges générales d'exploitations représentent les charges nécessaires à l'exploitation de l'association ainsi que les charges d'exploitations financées par les crédits et subventions accordés principalement dans le cadre des projets OFII, SPARK, IRRADA, UNFPA, AFD, OXFAM et PNUD.

Le solde de cette rubrique se détaille, par projet et par nature, comme suit :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Fournitures et autres matières	111 924	509 604
Achats liés à la subvention OFII	279 739	-
Achats liés à la subvention IRRADA	34 523	-
	<u>426 186</u>	<u>509 604</u>

4.6 Autres charges courantes :

Les autres charges courantes se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Rémunérations intermédiaires et consultants	157 338	112 589
Charges locatives	52 453	33 058
Déplacements, missions et réception	59 000	28 241
Frais divers	67 052	4 744
Frais postaux, télécommunication et publicité	4 994	4 105
Autres	3 295	4 805
	<u>344 132</u>	<u>187 542</u>

4.7 Dotations aux amortissements et aux provisions

Les Dotations aux amortissements et aux provisions se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Provision pour dépréciation/ Créance bénéficiaire BTS	499 896	-
DAP pour risque fiscal	4 680	16 371
Dotation aux amortissements des immobilisations	4 409	763
Reprise / provision pour risque fiscal	-	(56 061)
	<u>508 985</u>	<u>(38 927)</u>

Annexe n°1 : Etat récapitulatif des crédits accordés au cours de l'exercice 2023

Fonds	Mois	Crédit agricole		Crédit artisanal		Crédit Commerce		Nombres de bénéficiaires	Total crédit
BTS	Avril	14	22 000	9	24 500	17	41 000	40	87 500
BTS	Juin	18	37 000	12	37 000	5	13 500	35	87 500
BTS	Aout	12	26 000	9	20 500	17	41 000	38	87 500
BTS	Novembre	18	50 000	9	19 500	5	18 000	32	87 500
BTS	Décembre	11	18 500	3	6 500	9	25 000	23	50 000
Total BTS avant restriction (A)		73	153 500	42	108 000	53	138 500	168	400 000
BTS (A.E)	Novembre	20	40 000	4	10 000	-	-	24	50 000
BTS (A.E)	Décembre	19	45 500	2	4 500	-	-	21	50 000
Total BTS Activité Économique (B)		39	85 500	6	14 500	-	-	45	100 000
Total (A+B)		112	239 000	48	122 500	53	138 500	213	500 000

Annexe n°2 : Etat récapitulatif des recouvrements en principal au cours de l'exercice 2023

Mois	Crédits commerciaux	Crédits agricoles	Crédits industriels, artisanales et petits métiers	Crédit Habitat	Total
1	15 568	12 222	11 458	176	39 424
2	11 151	9 252	11 607	348	32 359
3	11 706	13 102	10 294	132	35 234
4	13 053	11 958	11 639	88	36 738
5	16 564	15 418	11 231	109	43 322
6	11 759	12 674	13 977	408	38 818
7	8 628	13 726	8 552	109	31 015
8	14 429	16 302	10 422	-	41 153
9	11 693	14 880	10 357	-	36 930
10	12 473	15 199	10 576	109	38 357
11	21 906	24 324	15 159	-	61 389
12	11 474	13 764	9 051	-	34 289
Total	160 404	172 821	134 323	1 479	469 028

Annexe n°3 : Etat récapitulatif des fonds reçus de la BTS au cours de l'exercice 2023

Fonds		Nombres de bénéficiaires		Crédit Artisanal		Total crédit
BTS	Avril	40	22 000	24 500	41 000	87 500
BTS	Juin	35	37 000	37 000	13 500	87 500
BTS	Aout	38	26 000	20 500	41 000	87 500
BTS	Novembre	32	50 000	19 500	18 000	87 500
BTS activité économique	Novembre	24	40 000	10 000	-	50 000
BTS	Décembre T1	23	18 500	6 500	25 000	50 000
BTS activité économique	Décembre	21	45 500	4 500	-	50 000
Total BTS		168	153 500	108 000	138 500	400 000
Total BTS activité économique		45	85 500	14 500	-	100 000
Total		213	239 000	122 500	138 500	500 000

Annexe n°4 : Etat récapitulatif des remboursements BTS en principal au cours de l'exercice 2023

Mois	BTS	Activité Eco	Pêche	Restructuration	Montant versé à la BTS
Décembre	4 191	5 368		23 885	33 444
Janvier	9 492	6 417		35 235	51 144
Février	1 219	6 988		26 220	34 427
Mars	773	5 871		27 408	34 051
Avril	2 237	5 918		30 040	38 195
Mai	3 763	7 304		30 901	41 968
Juin	765	6 886	196	29 680	37 527
Juillet	50	3 417		13 646	17 112
Août	1 021	7 798		32 111	40 931
Septembre	1 061	7 993		40 179	49 233
Octobre	2 063	30 727		30 887	36 676
Novembre	4 725	14 549		29 742	49 015
Décembre (B)	354	6 047		27 964	34 365
Total (A)	31 714	115 283	196	377 898	498 088
Total (A) - (B)					463 723